

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20181212_DL_04

OBJET :
Modification de la
composition de la
Commission d'Appel
d'Offres

Date de convocation :
6 décembre 2018

Date de séance:
12 décembre 2018

Date d'affichage :
7 janvier 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Jean-Christophe LORIC à Philippe VARLET
Bruno THIBAUT à Jean-Marie BLONDELLE
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT
François DEBEUGNY à Philippe COCQ
Florence RODINGER à Claude DEFLESSELLE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Philippe DELSFOSSSE
James HECQUET à Emile FOIREST
Patricia POUPART à Jean GORRIEZ
Gérard PARASOT à Jean-Dominique PAYEN
Christian PRUD'HOMME à Jean-Claude PRADEILHES
François ROUILLARD à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Laurent PARSIS
Gérard CARON à Philippe SY

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 1411-5 et 1414-2 et suivants ;
- Vu les candidats qui se sont proposés pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique
- Vu le résultat du vote au scrutin secret selon le mode de la représentation proportionnelle au plus fort reste

DELIBERE

ARTICLE 1 – La commission d'appels d'offres de Somme Numérique est constituée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Claude DEFLESSELLE	1 – Bernard DAVERGNE
2 – Jean-Claude RENAUX	2 – James HECQUET
3 – Emile FOIREST	3 – François DEBEUGNY
4 – Ernest CANDELA	4 – Laurent PARSIS
5 – Jean-Marie BLONDELLE	5 – Philippe COCQ

Le quorum est constitué par la présence de 3 membres et du président qui est obligatoirement membre de la CAO ou son représentant. Les membres suppléants peuvent remplacer tout membre titulaire absent.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.